GROUPE	2	HERBICIDE

NUFARM

CHAPERONE HERBICIDE

Granulés dispersables dans l'eau

EN VENTE POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA SUR LE SOYA SEULEMENT

USAGE COMMERCIAL

No D'HOMOLOGATION. 30475 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE:
Chlorimuron-éthyle … 25,0%
Avertissement, contient l'allergène sulfite

Nufarm Agriculture Inc.,
5507 First St. S.E.,
Calgary, AB, T2H 1H9
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour
1-800-424-9300

PRÉCAUTIONS:
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne contaminer aucun point d'eau. Ne pas entrer ou laisser des travailleurs dans les zones traitées pendant les 12 heures suivant l'application.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca

IMPORTANT:
Les arbres ou autres plantes utiles peuvent être endommagés ou détruits si l'on ne respecte pas les règles suivantes :

Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits analogues. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne soit dévié vers les plantes utiles. Ne contaminer aucun point d'eau, y compris l'eau d'irrigation, qui pourrait être utilisée pour d'autres cultures. Observer attentivement les instructions de nettoyage du pulvérisateur, car les résidus d'herbicide demeurant dans le réservoir peuvent endommager les cultures autres que le soya.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

APPLIQUER L'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** AVEC UN AGENT TENSIO-ACTIF RECOMMANDÉ.

Vêtements et équipement de protection :
NE PAS manipuler le produit les mains nues. Les gants résistant aux produits chimiques réduisent considérablement l'exposition des mains. TOUJOURS mettre des gants pour les opérations de mélange/chargement et lors des réparations/ajustements aux pulvérisateurs et aux buses. Ne pas mettre de gants en cuir ou en tissu. Porter des combinaisons de travail, ou chemise à manches longues et un pantalon long, pour mélange, chargement et l'application et pendant le nettoyage et les activités de réparation.

PREMIERS SOINS:
En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux, Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement
En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-

bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :
Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrex, 1-800-424-9300.
Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.
Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX:
L'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** est recommandé pour la suppression sélective en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans le soya. L'**HERBICIDE NUFARM NUFARM CHAPERONE** se présente sous forme de granules dispersables que l'on mélange avec de l'eau afin d'obtenir une solution destinée à être pulvérisée à la volée de façon uniforme. Il est non corrosif, ininflammable, non volatil et il ne gèle pas. Garder le produit à l'abri de l'humidité excessive et éviter que le contenant ne soit endommagé au cours de l'entreposage et avant le mélange dans le réservoir du pulvérisateur. Ne pas réutiliser l'emballage.

L'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** doit être appliqué avec un agent tensio-actif non ionique recommandé sur la zone principalement envahie par les mauvaises herbes en croissance active, peu après la levée. La chaleur et l'humidité favorisent la croissance active des mauvaises herbes et augmentent l'action de l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** en maximalisant son absorption foliaire et en intensifiant son effet par contact. Il est possible que les mauvaises herbes qui sont endurcies par des conditions environnementales difficiles ne soient pas supprimées suffisamment et qu'elles poussent de nouveau. L'herbicide NUP 06088 peut être appliqué uniquement à l'aide de matériel terrestre. Pour obtenir les meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes visées.

L'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** inhibe rapidement la croissance des mauvaises herbes vulnérables. Cependant, il est possible que les symptômes typiques (changement de couleur) traduisant la destruction des mauvaises herbes n'apparaissent que 1 à 3 semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la vulnérabilité des espèces présentes. La présence de conditions de croissance favorables après le traitement renforce l'activité de l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE**, tandis que des facteurs comme le froid et la sécheresse la ralentissent.

Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de la concurrence exercée par la culture, des conditions de croissance et de l'uniformité de la pulvérisation.

CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES ET ACTIVITÉ BIOLOGIQUE:
Si l'on applique l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** durant ou immédiatement après une fluctuation marquée et rapide de la température (différence d'au moins 20 °C entre le minimum nocturne et le maximum diurne) qui affecte la culture, on risque d'endommager cette dernière.

Appliquer l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** lorsqu'on prévoit que la température demeurera au-dessous de 28 °C dans les 12 heures suivant l'application.

Appliquer le produit lorsque la température minimale dans les 24 heures précédant et suivant l'application est au-dessus de 5 °C. Si les plants de soya ont été endommagés par le froid, attendre au moins 48 heures avant d'appliquer le ou les herbicides.

MODE D'EMPLOI:

TAUX ET PÉRIODE D'APPLICATION:
Période : La période optimale pour appliquer l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** sur les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles est lorsque le soya se trouve entre les stades de la 1re et de la 3e feuille trifoliée. Ne pas appliquer l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** avant que la première feuille trifoliée ne soit complètement développée ni après que la floraison ait commencé. On peut appliquer l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** jusqu'à 60 jours avant la récolte.

Taux: Utiliser l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** à raison de 36 grammes par hectare.

On doit lui adjoindre un agent tensio-actif non ionique tel que AGRAL® 90, CITOWETT® PLUS ou AG-SURF® à raison de 0,2 % v/v.

Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer l'herbicide sur les mauvaises herbes en pleine croissance, avant que le couvert végétal du soya ne se referme. Les mauvaises herbes qui sortent de terre après le traitement ne seront peut-être pas supprimées.

NOTE: Ne pas appliquer sur le soya éprouvé par des conditions météorologiques rigoureuses comme le gel ou un temps chaud et humide, car cela risque de l'endommager.

S'il pleut après l'application, la suppression peut être réduite. Le temps doit rester sec pendant deux à quatre heures pour permettre à l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** d'être absorbé par le feuillage des mauvaises herbes.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR L'HERBICIDE NUFARM CHAPERONE UTILISÉ SEUL:

Mauvaises herbes	**Stade de croissance**	**Taille (en hauteur ou en largeur)**
Petite herbe à poux	2e-6e feuilles	10 cm de hauteur ou de largeur
Pissenlit*	Avant la floraison	15 cm de hauteur ou de largeur
Amarante à racine rouge	2e-8e feuilles	10 cm de hauteur ou de largeur
Abutilon**	2e-4e feuilles	10 cm de hauteur ou de largeur
Souchet comestible	Jusqu'à la 8e feuille	5-15 cm de hauteur ou de largeur

* Arrêt de croissance des parties aériennes (4 à 6 semaines).
** Pour mieux supprimer l'abutilon, on peut utiliser un engrais liquide à 28 % d'azote au taux de 2 litres par hectare; on doit l'ajouter au mélange à pulvériser après l'agent tensio-actif.

MÉLANGE UNE RÉSERVIOUR D'HERBICIDE NUFARM CHAPERONE :

a. L'HERBICIDE NUFARM CHAPERONE + glyphosate

Appliquer l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** à raison de 36 grammes par hectare avec un herbicide

Mélange une Réservoir	**Taux d'application**	**Période d'application**	**Culture**	**Mauvaises herbes supprimées**	**Stade d'application**
glyphosate (présent sous forme de sel de potassium, de sel d'isopropylamine, ou de sel diammonium)	900 g ae/ha	brûlure en présemis	Le soya conventional et le soya tolérant au glyphosate	Pissenlit (Suppression durant toute la saison)	Jusqu'à la montée à la graine
				Laiteron Potager	2^{e} à la 5e feuille
				Chénopode Blanc	Jusqu'à la 6^{e} feuille
				Laitue Scariole	1^{e} à la 7^{e} feuille
				Souchet Comestible (Répression seulement)	Jusqu'à la 3^{e} feuille
glyphosate (présent sous forme de sel de potassium, de sel d'isopropylamine, ou de sel diammonium) avec un agent tensionactif (Agral 90, Citowett Plus ou Ag-Surf à raison de 0.2%v/v)	900 g ae/ha	1re à la 3^{e} feuille trifoliée	Le soya tolérant au glyphosate	Laiteron Potager (Suppression durant toute la saison)	Moins de 15 cm de hauteur ou de largeur
				Chénopode Blanc	Jusqu'à la 6^{e} feuille
				Pissenlit (Suppression durant toute la saison)	Moins de 15 cm de hauteur ou de largeur
				Laitue Scariole	1^{e} à la 7^{e} feuille
				Souchet Comestible (Suppression durant toute	Jusqu'à la 8^{e} feuille

				la saison)	

Se référer aux étiquettes respectives des herbicides contenant du glyphosate pour des renseignements précis sur le mode d'emploi, les précautions, et les autres mauvaises herbes supprimées par le glyphosate.

S'il pleut après l'application, la suppression peut être réduite. Le temps doit rester sec pendant deux à quatre heures pour permettre à l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** d'être absorbé par le feuillage des mauvaises herbes.

b. HERBICIDE NUFARM CHAPERONE + Herbicide ASSURE[md] II:

Mélange une Réservoir	**Taux d'application**	**Mauvaises herbes supprimées**	**Notes**
HERBICIDE NUFARM CHAPERONE	36 g/Ha	Les graminées annuelles, la petite herbe à poux, l'amarante à racine rouge et l'abutilon	* Utiliser l'herbicide ASSURE[md] II au taux de 0,5 litre par hectare lorsque le chiendent et la sétaire glauque sont présents dans le champ. Le fait de mélanger en réservoir l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** avec l'herbicide ASSURE[md] II peut diminuer la suppression de ces deux graminées.
plus			
Herbicide ASSURE II	0,38 – 0,5* L/Ha		
plus			
Sure-Mix®	0,5% v/v		

Consulter l'étiquette du produit à mélanger en réservoir, et de suivre les plus rigoureuses de précautions, restrictions et directives d'utilisation.

Consulter l'étiquette de l'herbicide ASSURE[md] II pour connaître les taux d'application spécifiques de cet herbicide ainsi que les stades foliaires optimaux des graminées nuisibles. Si le stade foliaire des graminées nuisibles et des mauvaises herbes à feuilles larges ne coïncide pas, appliquer séparément l'herbicide pour graminées nuisibles et celui pour mauvaises herbes à feuilles larges afin d'assurer une suppression efficace.

NOTE À L'ACHETEUR/UTILISATEUR : LIRE L'ÉNONCÉ SUIVANT AVANT D'UTILISER LE PRÉSENT PRODUIT À DES FINS SPÉCIALES :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour l'utilisation décrite ci-dessous a été élaboré par des personnes autres que Nufarm Agriculture Inc. et accepté pour homologation par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités demandés par les utilisateurs (PEPUDU). La Nufarm Agriculture Inc. elle-même ne fait aucune représentation et ne fournit aucune garantie relativement aux allégations concernant le rendement (efficacité) ou la tolérance des cultures phytotoxicité) pour ce produit lorsqu'il est utilisé sur la (les) culture(s) énumérée(s).

Par conséquent, l'acheteur et l'utilisateur assument toutes les responsabilités inhérentes et s'engagent à ne pas tenir La Nufarm Agriculture Inc. responsable de toute allégation fondée sur l'efficacité et la phytotoxicité pour ce qui est des usages décrits ci-dessous.

SOYA (Est du Canada):

POSTLEVÉE : Appliquer l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** à raison de 36 g/ha avec un agent tensioactif non-ionique à raison de 0,2% v/v plus 2 L/ha d'engrais azote liquide (28% UAN) pour supprimer la carotte sauvage (Daucus carota) et le haricot adzuki spontané (Vigna angularis Ohwi & Ohashi). Faire une seule application par année seulement. Appliquer lorsque le soya se trouve entre les stades de la 1re et de la
3e feuille trifoliée et appliquer sur le haricot adzuki spontané quand il se trouve entre les stades de la 1re et de la 3e feuille trifoliée.

Appliquer dans un volume de pulvérisation de 140 à 190 L d'eau/ha.

Ne pas appliquer le produit à moins de 60 jours de la récolte.

Se référer aux autres sections de cette étiquette pour des instructions supplémentaires, restrictions quant au sol et/ou pour des précautions reliées à l'application de ce produit. L'addition d'engrais liquide contenant 28% d'azote au mélange de pulvérisation à raison de 2 L/ha est nécessaire pour la répression du haricot adzuki spontané, la carotte sauvage et ceci peut aussi améliorer le taux de suppression de l'abutillon.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

1. Remplir le réservoir propre au quart environ avec de l'eau fraîche.
2. Mettre l'agitateur en marche à la vitesse maximale.
3. Ajouter la quantité appropriée de l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** à l'eau du réservoir en laissant fonctionner l'agitateur à la vitesse maximale jusqu'à le produit parfaitement dispersé. Une agitation constante est nécessaire pour maintenir le produit en suspension.
4. Une fois l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** bien mélangé et en suspension, ajouter la quantité appropriée (au besoin) de l'herbicide destiné au mélange en réservoir.
5. Ajouter un agent tensio-actif recommandé (si nécessaire).
6. Remplir complètement le réservoir avec de l'eau propre.

- Pour les mélanges subséquents, s'assurer que le volume de solution de pulvérisation qui reste dans le réservoir est inférieur à 10 % du volume de solution à préparer.
- L'agitation de la solution est nécessaire pour assurer l'homogénéité du mélange et l'uniformité de l'application.
- Le volume d'eau optimal à employer pour l'application de l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** varie de 140 à 190 litres par hectare (100 litres d'eau par hectare au minimum).
- On recommande de se servir de buses à jet plat. Utiliser des filtres à tamis de 50 mailles ou moins.
- Utiliser la préparation de l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** dans les 24 heures, car sinon le produit risque de se dégrader et de perdre de son efficacité. Agiter vigoureusement le mélange à pulvériser chaque fois qu'on l'a laissé reposer dans le réservoir.

NOTE : L'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** se dégradera dans de l'eau acide ou fortement alcaline. Il ne faut donc pas préparer plus de solution que l'on ne peut en utiliser en une journée. Si l'on interrompt la pulvérisation, bien agiter de nouveau le mélange à pulvériser avant de reprendre le traitement.

Ne pas mélanger ni charger l'herbicide dans des endroits où il y a un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR:
Pour éviter tout dommage ultérieur à des cultures autres que le soya, éliminer toute trace de l'herbicide NUFARM CHAPERONE dans le matériel de mélange et de pulvérisation immédiatement après l'application et avant de traiter d'autres cultures. Procéder comme suit:

1. Vider le réservoir; rincer le réservoir, la rampe et les boyaux avec de l'eau propre pendant au moins 10 minutes. Regarder dans le réservoir afin de s'assurer qu'il ne reste pas de traces visibles de l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE**. Répéter l'étape 1 au besoin. NE PAS NETTOYER L'OUTILLAGE DE PULVÉRISATION PRÈS DE PUITS, DE SYSTÈMES AQUATIQUES OU D'AUTRES SOURCES D'EAU OU PRÈS DES ARBRES OU DES PLANTES À CONSERVER.
2. Remplir le réservoir avec de l'eau propre tout en ajoutant 1 litre d'ammoniaque à usage domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Faire couler une partie de la solution dans la rampe et les boyaux et rajouter de l'eau pour remplir le réservoir. Agiter le contenu pendant 15 minutes. Rincer à nouveau les boyaux, la rampe et les buses avec la solution de nettoyage et vider le réservoir.
3. Enlever les buses et les filtres et les nettoyer séparément dans un seau contenant un produit de nettoyage et de l'eau.
4. Répéter l'étape 2.
5. Rincer le réservoir à fond avec de l'eau propre pendant au moins 5 minutes en faisant couler l'eau dans les boyaux et la rampe.

RÉENSEMENCEMENT D'AUTRES CULTURES:
L'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** se dégrade grâce aux processus naturels se produisant dans le sol. Des essais sur le terrain ont démontré que l'on peut semer les cultures suivantes en toute sécurité aux intervalles indiqués après avoir cultivé du soya traité avec l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE**. Les intervalles à respecter pour le réensemencement dépendent du pH du sol ainsi que de la sensibilité de l'espèce cultivée en rotation.

Intervalle de réensemencement (en mois)

pH de Sol	Blé d'hiver	Tomates	Maïs de grande culture, Soya	Haricots blancs, Luzerne	Dans le sud de l'Ontario seulement: Choux, Pois potager, Maïs sucré*
≤ 7,0	3	12	10	10	11
>7,0 ≤ 7,4	3	12	10	10	
>7,4 ≤ 7,8	4	12	10		
>7,8 ≤ 8,0	4	12	Ne pas planter	Ne pas planter	Ne pas planter

*Avertissement: La tolérance des variétés de maïs sucré envers les résidus de chlorimuron-éthyle peut varier. Le pH du sol peut varier de manière significative à l'intérieur d'un même champ. Il peut être

modifié par des amendements (c.-à-d. l'addition de chaux, d'engrais, etc.) ou des conditions de sol (c.-à-d. l'érosion des buttes, etc.).

Pour les autres espèces, il est recommandé de faire un test d'activité biologique avant l'ensemencement. Ce test consiste à faire pousser jusqu'à maturité une bande expérimentale de la plante ou des plantes que l'on désire cultiver l'année suivante.

TEST D'ACTIVITÉ BIOLOGIQUE:
Choisir pour la ou les cultures qui vont faire l'objet du test d'activité biologique une ou plusieurs zones représentatives du champ précédemment traité avec l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE**. Il faut tenir compte de facteurs tels que les dimensions du champ, la texture du sol, l'égouttement et les endroits où les machines agricoles tournent normalement pour changer de direction, et choisir les emplacements les plus représentatifs des conditions du sol. Dans les grands champs, on peut avoir besoin de plus d'un emplacement pour obtenir des résultats fiables.

Les bandes d'essai doivent être ensemencées perpendiculairement au sens dans lequel le champ a été arrosé. Ces bandes d'essai doivent être assez longues pour croiser la largeur de plusieurs bandes de terre arrosées. Les essais faits sur de grandes surfaces sont évidemment plus fiables que les essais plus limités.

Utiliser l'équipement ordinaire pour le labourage et l'ensemencement des bandes d'essai. Préparer un lit de semence et y semer les cultures et variétés que l'on voudrait pouvoir produire l'année suivante. Il est important de procéder de la manière habituelle, c'est-à-dire de semer à la même époque, dans les mêmes conditions et selon les techniques et pratiques agricoles normalement utilisées. Faire en même temps un essai dans une zone voisine qui n'a pas été traitée avec l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** afin de s'assurer un point de comparaison.

Au fur et à mesure de la levée et de la croissance des plantes, examiner les points suivants dans les zones traitées avec l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** et dans les zones non traitées : aspect général de la culture, développement du système racinaire, taux de croissance, couleur et vigueur de la plante et rendement..

Poursuivre les observations jusqu'à ce que les cultures mises à l'essai arrivent à maturité. Prendre soin de ne pas appliquer trop d'herbicide sur les bandes d'essai pour ne pas risquer d'endommager les cultures. Si le test indique que le sol contient encore des résidus de l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE**, continuer à cultiver seulement les espèces énumérées sur l'étiquette et ne pas réensemencer d'autres cultures avant qu'un test d'activité biologique ne confirme que les plantes sensibles croissent normalement.

PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'UTILISATION:
- Ne pas appliquer l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** pendant les périodes de pluies abondantes ou lorsque le sol est saturé d'eau.
- Ne pas appliquer le produit directement sur une étendue d'eau ou de l'eau courante. Ne pas l'appliquer dans les zones où les eaux de surface provenant des champs traités peuvent ruisseler sur des terres arables adjacentes ayant été ensemencées ou devant l'être, ou dans des étendues d'eau (telles que des ruisseaux, des étangs, des rivières, des lacs et de l'eau d'irrigation), des marécages ou des puits. Appliquer le produit uniquement lorsqu'il n'y a aucun risque que la solution de

pulvérisation ne dérive et contamine des terres ne devant pas être traitées, étant donné que de très petites quantités de solution de pulvérisation de l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** peuvent gravement endommager les cultures ou les habitats terrestres sensibles à son action, tant durant les périodes de croissance active que de dormance.

- Ne pas appliquer sur le soya éprouvé par des conditions climatiques rigoureuses, le gel, la sécheresse, un sol peu fertile ou saturé d'eau, les maladies ou les attaques d'insectes, car cela risque d'endommager la culture.
- L'efficacité de l'herbicide peut être réduite en présence de conditions météorologiques extrêmes, notamment par temps chaud et sec ou en cas d'humidité excessive ou de gel.
- L'efficacité de l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** peut également être réduite s'il pleut dans les 4 heures suivant l'application.
- Du fait que la tolérance des variétés de soya aux herbicides varie, limiter la première pulvérisation de l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** à une petite superficie, pour chaque variété, avant de pulvériser le champ entier.
- Éviter la surpulvérisation du produit ou la dérive du brouillard vers les habitats importants de la faune aquatique et terrestre. Laisser une zone tampon de 16 m entre la dernière bande de pulvérisation et les points d'eau tels que les étangs, les lacs, les rivières et les ruisseaux.
- Laisser une zone tampon de 39 m entre la dernière bande de pulvérisation et les marais, les zones de végétation situées en bordure des points d'eau, les boisés et les plantations brise-vent ainsi que les autres habitats terrestres.
- L'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** ne doit pas être appliqué dans les 60 jours précédant la récolte.
- N'effectuer qu'une seule application de l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** par saison.
- Ne pas faire paître le bétail dans le champ traité ni utiliser les résidus de la récolte pour le fourrage; on ne dispose pas de suffisamment de données à l'appui de ces pratiques.
- Ne pas appliquer l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** sur du soya poussant dans des sols de pH ≥8,0 à cause du risque de dommages aux espèces cultivées en rotation.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Gestion de la résistance à l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE**, herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ.

Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'**HERBICIDE NUFARM CHAPERONE** ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou au www.nufarm.ca.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :
ENTREPOSAGE:
Entreposer le produit dans son contenant original dans un endroit sûr et sec, loin de la nourriture humaine ou animale. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant hermétiquement fermé.

ÉLIMINATION:
1. Rendre le contenant inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d 'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

® Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.

09-4902